

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES BILLETS

Service Médiathèque Culture - Ville de Lambesc - Version : 2025 - 19/08/2025

ARTICLE 1 - CONDITION D'UTILISATION DES BILLETS PDF (E-TICKETS)

Le billet est soumis aux conditions générales de vente de la Ville de Lambesc ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet.

1. 1. Conditions de validité

Le e-ticket, ou billet PDF imprimable décrit dans l'article 4 des conditions générales de ventes de la Ville de Lambesc, est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles.

1. 2. Contrôle du e-ticket

L'entrée à l'événement est soumise au contrôle de la validité de votre e-ticket. Merci d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'événement. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

1. 3. Utilisation du e-ticket

Le e-ticket est personnel, non échangeable et non remboursable, sauf annulation de l'événement. Le e-ticket est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales. En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable.

1. 4. Responsabilité

Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement. De même, la Ville de Lambesc n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.

ARTICLE 2 - CONDITION D'UTILISATION DES BILLETS NUMERIQUES (M-TICKETS)

Le billet est soumis aux conditions générales de ventes de la Ville de Lambesc ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet.

2.1. Téléphone requis

Le m-ticket d'entrée, également appelé billet numérique (cf. article 4 des conditions générales de ventes de la Ville de Lambesc), est uniquement valable s'il est affiché sur un écran de téléphone mobile type Smartphone.

2.2. Accès au billet

Le m-ticket est disponible via un lien Internet ou depuis les e-mails du client qui l'a reçu lors de l'achat directement.

2.3. Contrôle du billet

Le m-ticket sera contrôlé à l'entrée de l'événement. Nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'événement. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants. Le billet doit être lisible. Pour vérifier la bonne qualité du billet, assurez-vous que les informations du billet, ainsi que le code-barres sont bien lisibles

2.4. Responsabilité

Le jour de l'événement, la Ville de Lambesc décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du téléphone mobile contenant le m-ticket. La Ville de Lambesc ne se tient pas responsable de l'accès au réseau des opérateurs mobiles le jour de l'événement. La Ville de Lambesc décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande ou de traitement du m-ticket dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement.

2.5. Utilisation du m-ticket

Le m-ticket est personnel, non échangeable et non remboursable sauf annulation. Le m-ticket est uniquement valable pour l'Evénement, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Dans les autres cas, ce titre sera considéré comme non valable. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'Evénement. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales. En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - BILLETTERIE EN LIGNE

Service Médiathèque Culture - Ville de Lambesc - Version : 2025 - 19/08/2025

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées sur le site Internet de la billetterie en ligne du Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc - 6 avenue de la Résistance, 13410 Lambesc et accessible à l'adresse suivante : <https://billetterie.seetickets.fr/lambesc>

L'achat sur le site de la billetterie en ligne du Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc implique l'acceptation pleine et entière de l'acheteur aux présentes CGV. Ces dernières peuvent être modifiées à tout moment, les conditions applicables étant celles en vigueur au moment de l'achat.

Toute personne effectuant un achat sur le site Internet de la Ville de Lambesc est invitée à lire attentivement les CGV qui visent à définir les relations contractuelles entre elle et la Ville de Lambesc, ainsi que les conditions applicables lors de l'achat de billets en ligne. La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

La confirmation de la commande via le présent site Internet entraîne la conclusion du contrat définitif. Le client accepte les dispositions concernant la sécurité et les règlements supplémentaires relatifs à l'accès à la salle ou à tout autre lieu de représentation. Le client a pris connaissance du fait que dans l'hypothèse où ces règlements ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès à la salle sans indemnisation.

PRESENTATION DU SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

<https://billetterie.seetickets.fr/lambesc> est le service de billetterie en ligne du Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc. Ce service de billetterie en ligne permet l'achat de billets pour des spectacles vivants (théâtre, concert, danse, etc.), des événements culturels, des ateliers et des animations (liste non exhaustive). Pour toutes informations concernant vos achats de billets en ligne, vous pouvez nous contacter par mail : mediatheque.culture@lambesc.fr ou par téléphone au 04.42.17.00.63.

ARTICLE 1 – PRIX ET TARIFS

1.1 Affichage des prix

Le prix des billets (valeur faciale) est indiqué au recto du billet en euros, toutes taxes comprises. Les tarifs applicables sont les tarifs indiqués dans le programme de la saison culturelle actuelle de la Ville de Lambesc.

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commandes.

1.2 Tarifs réduits

Pour les tarifs réduits, la présentation d'un justificatif de moins de 3 mois est obligatoire et à présenter lors d'événement pour accéder à la salle ou au lieu. Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

ARTICLE 2 - PAIEMENT

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en euros. La validation de la commande comprend l'obligation pour le client de payer le prix indiqué par le montant total du panier.

2.1 Moyens de paiement

Le paiement sur le site de billetterie en ligne de la Ville de Lambesc s'effectue exclusivement par les moyens de paiement suivants : cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD. Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction. Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le client, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande mais également par e-mail.

2.2 Sécurisation des paiements

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le site de la billetterie en ligne de la Ville de Lambesc sont sécurisés : le chiffrement SSL/TLS s'applique pour toutes les transactions et authentification 3D Secure est obligatoire.

La Ville de Lambesc utilise, pour lesdits paiements électroniques sécurisés, la solution PPPS fournie par la société PAYLINE. Aucune donnée bancaire n'est conservée sur nos serveurs.

ARTICLE 3 - VALIDATION DE LA COMMANDE

Avant de confirmer sa commande, le client déclare accepter les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet. Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la Ville de Lambesc représenteront la preuve des transactions passées sur son site internet de billetterie par le client.

ARTICLE 4 - LIVRAISON DES BILLETS

Dès la confirmation de l'achat, le client recevra un mail de confirmation de commande valant facture d'achat comme précisé dans l'article 2.1 précédent.

Le mail de confirmation d'achat contient en pièce jointe le ou les bille(s) acheté(s) par le client ou le lien permettant de les télécharger. En acceptant les présentes conditions générales de vente, le client accepte autant les conditions d'utilisation des billets numériques (m-tickets) que celles des billets PDF imprimables (e-tickets).

- Billet numérique (recommandé) : Réception immédiate par email et à présenter lors des contrôles lors de l'événement comme expliqué ci-dessous (article 5 des présentes CGV) sous format dématérialisé, au moyen d'un smartphone.

- Billet PDF : À imprimer par l'acheteur selon ses propres moyens au format A4 sur du papier blanc. Le client pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur.

ARTICLE 5 - CONTRÔLE D'ACCÈS

5.1 Contrôle des billets

Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code barre. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via la billetterie en ligne du Service Médiathèque Culture, chaque achat donnera lieu à la création d'un billet contenant un code unique présent sur le billet sous forme d'un code-barres et vérifié à l'entrée du lieu où se déroule l'événement.

Ce code permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande. Chaque code ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. Sa présentation auprès des agents du Service Médiathèque Culture à l'entrée du lieu où se déroule l'événement, invalide automatiquement les billets dupliqués qui pourraient être présentés par la suite.

Afin de fluidifier le contrôle d'accès et la vérification des billets lors de l'événement, il est demandé aux personnes ayant acheté un billet de se présenter 30 minutes avant le début de l'événement.

5.2 Contrôle de l'identité et des conditions d'accès aux tarifs réduits

Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu où se déroule l'événement. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour et de tout justificatif de moins de 3 mois permettant de vérifier l'application du tarif réduit.

5.3 Contrôles de sécurité

Selon les réglementations en vigueur et à la discrétion du type d'événement organisé par le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc, ce dernier pourra décider de soumettre les détenteurs de billets à des contrôle de sécurité (contrôle des sacs, détecteurs, etc.).

ARTICLE 6 - UTILISATION ET VALIDITE DES BILLETS

6.1 Validité du billet

Le billet est uniquement valable pour l'événement qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

6.2 Revente de billet

Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.

6.3 Reproduction de billet

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'événement s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'événement a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc n'étant pas obligé de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'événement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'événement, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT ET ANNULATION

7.1 Champ d'application

Les présentes conditions de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les billets vendus sur le site <https://billetterie.seetickets.fr/lambesc>.

7.2 Absence de droit de rétractation

Par application à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

7.3 Remboursement et échange

A compter de leur achat par le client, le ou les billets ne peuvent être ni échangés, ni remboursés sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 7.4, même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client.

7.4 Annulation ou report d'un événement

Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc se réserve la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée et la distribution du spectacle. D'autre part, le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc se réserve le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure les y contraignaient tels que (et sans que cette liste ne soit exhaustive) intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, annulation d'un ou des interprète(s), crise sanitaire, etc. Dans une telle hypothèse le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc proposerait une autre date de représentation, ou à défaut le remboursement du billet. En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés. En cas d'annulation définitive d'un événement, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Seul le prix du billet sera remboursé. Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking...) ne sera remboursé ou dédommagé. En outre, les demandes de remboursement doivent, pour être recevables, être accompagnées d'un relevé d'identité bancaire à jour et être formulées dans un délai maximum de 2 mois suivant l'annulation de l'événement. Toute demande

qui ne satisferait pas ces conditions sera rejetée. En cas de report de l'événement, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisateur de l'événement. En tout état de cause, l'échange du billet ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Collecte des données personnelles.

Lors de la commande, le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc est amené à collecter auprès du client certaines informations et données à caractère personnelles du porteur de billet et de l'acheteur telles que le nom, le prénom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, l'adresse postale, la date de naissance, sans que cette liste ne soit exhaustive.

8.2 Finalités du traitement

Conformément au respect des obligations légales prévues par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018, les données collectées par le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc dans le cadre de sa billetterie en ligne sont nécessaires à la gestion de la commande et de la relation commerciale. Elles permettent au Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc d'améliorer et de personnaliser les services proposés et les informations adressées au client. Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du client, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant. Le client accepte que le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc l'avertisse de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit évènement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation) et utilise pour cela les coordonnées qu'il aura fournies au Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc dans le cadre de sa commande.

8.3 Destinataires des données

Dans le cadre du traitement et du suivi de la commande, le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc est l'unique destinataire de ces données.

8.4 Consentement du client

Le client pourra, s'il le souhaite, autoriser le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc à lui adresser ses lettres d'information et à l'informer des futurs événements organisés par courrier électronique. S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations du Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc, le client devra adresser un courrier électronique à mediatheque.culture@lambesc.fr

5.5 Droits d'opposition, d'accès, de rectification

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès qui lui permet de consulter ses données, d'un droit de rectification afin de corriger les informations qui le concernent, et d'un droit de portabilité s'il souhaite récupérer ses données. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant en exerçant son droit de suppression. Il peut exercer ces droits en s'adressant à : mediatheque.culture@lambesc.fr ou à : Mairie de Lambesc - Service Médiathèque Culture - 6 avenue de la Résistance, 13410 Lambesc.

Pour toutes informations concernant les droits et les données personnelles collectés dans le cadre de la billetterie en ligne du Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc, vous pouvez contacter par mail le délégué à la protection des données de la commune à l'adresse suivante : dpo@lambesc.fr

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

9.1. Responsabilité de la Ville de Lambesc

Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution du service de billetterie, de la sécurité des transactions, de la protection des données personnelles tel que défini par l'article 8 précédent et du respect des engagements contractuels. Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure, et en autre en raison d'anomalies quelconques du matériel informatique du client, de faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat ou d'indisponibilité du réseau internet.

9.2 Responsabilité en cas de perte ou vol du billet

Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet. En outre, il est précisé que le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc n'est en aucun cas tenu de donner suite à la demande d'édition de duplicata en cas de perte ou de vol du billet.

9.3 Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Ville de Lambesc est limitée au montant des billets achetés.

ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTS ET REGLEMENT DES LITIGES

10.1 Service clients

Pour toute information ou question, notre service billetterie est à votre disposition :

- Téléphone : 04.42.17.00.63 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 13h00.
- Courrier : Mairie de Lambesc - Service Médiathèque Culture - 6 avenue de la Résistance, 13410 Lambesc
- Formulaire mail : Contactez-nous par courriel : mediatheque.culture@lambesc.fr

10.2. Litige

Toute contestation concernant la démarche d'achat en ligne, quelle qu'en soit la nature, doit être formulée par écrit au plus tard le soir de la représentation à l'adresse suivante : Mairie de Lambesc - Service Médiathèque Culture - 6 avenue de la Résistance, 13410 Lambesc.

Toutes autres contestations doivent être formulées le soir de la représentation directement auprès de la salle proposant le spectacle. Le Service Médiathèque Culture de la Ville de Lambesc décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à

l'occasion de leur présence aux lieux de spectacles. Les billets ne donnent aucun droit à un enregistrement du spectacle. Tout enregistrement, sous quelque forme que ce soit, y compris photographiquement est strictement interdit. La Ville de Lambesc se réserve le droit d'entamer une procédure en réparation des préjudices subis. Les ventes de billets effectuées sur le site Internet de la Ville de Lambesc sont soumises à la loi française. Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français. Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat passé entre la Ville de Lambesc et le client, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des Tribunaux du lieu où demeure le défendeur ou de la compétence de la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose.

Ces conditions générales de vente ont été rédigées en conformité avec la réglementation française et européenne en vigueur. Elles sont susceptibles d'évoluer pour s'adapter aux changements législatifs et aux besoins des utilisateurs.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 013-211300504-20250917-DB_2025_092-DE